

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 25 janvier 2016

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 28
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 6 (7 à partir du point II)
- AYANT DONNE POUVOIR : 2

Le Lundi 1er février 2016 à 18h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la caserne des pompiers de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES : Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Jean-Pierre MOREL), Séverine FONTAINE (à partir du point II), Claude MAHNANA, Messieurs Léon EMPEREUR, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Eric MINORET, Xavier TISSOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

N°2016-08 REAMENAGEMENT DU SIEGE COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS (DETR-FDEC)

Le siège de la MIHT, à Séz, nécessite un réaménagement pour faciliter son accès aux personnes à mobilité réduite en créant un accès au niveau de la rue Célestin Freppaz.

Un crédit de 30 000 € est prévu au budget primitif.

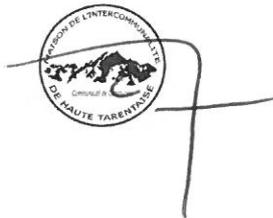
Dans cette perspective, il est envisagé de solliciter des aides extérieures dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou du nouveau fonds de soutien à l'investissement local et du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) en vue de faciliter la réalisation de l'opération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions attendues afin que l'autofinancement apporté par la MIHT soit le plus réduit possible.
- **PERMETTRE** au Président d'obtenir les autorisations préalables à la réalisation de ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes de Haute Tarentaise, featuring a mountain range and the text 'COMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTAISE'. A large, stylized handwritten signature is written over the stamp.